

AC! ACTUALITE

La lettre des Amis d'agir ensemble contre le chômage et pour l'abolition du chômage et les exclusions

n° 25 - novembre - décembre 2018

ATTAQUE CONTRE L'ASSURANCE CHÔMAGE ET PLAN PAUVRETÉ : MOBILISONS-NOUS POUR LA JUSTICE SOCIALE !

jeudi 22 novembre 2018

- **Réforme de l'assurance chômage.** Suite à l'adoption de la Loi Pénicaud le 1er août, le 25/09 la Ministre du Travail présentait son Document de cadrage aux partenaires sociaux ; ce document devant servir de base à une renégociation de la convention d'Assurance chômage. Des économies de plus d'un milliard d'euros par an pendant 3 ans sont exigées, qui menacent les droits des chômeurs. Depuis octobre 2018, le gouvernement a supprimé les cotisations salariales pour le chômage, qui sont remplacées par une partie des recettes de la CSG. Cette mesure dénoncée par les associations de chômeurs, transforme un système basé sur la solidarité en un système de charité. Ce gouvernement a cru bon de faire passer cette régression pour une augmentation du pouvoir d'achat.

Des atteintes concernent les possibilités de cumul d'un revenu du travail et d'une allocation chômage, la « permittance » due aux contrats courts à répétition, la dégressivité des allocations visant d'abord les hauts revenus. Des menaces pèsent sur l'ASS, voire sur l'ARE, en cas de création d'une allocation forfaitaire de longue durée. Il est fortement question, dans l'actuelle négociation, d'instaurer une allocation en deux parties, dont une forfaitaire financée par l'État. Mme Pénicaud met l'accent sur les chômeurs « profiteurs du système » qui accepteraient les emplois précaires pour bénéficier de meilleures conditions d'indemnisation ou abuseraient de la prime d'activité.

En revanche, les employeurs qui sont responsables et abusent des CDD de courte durée

à répétition, ne seront pas forcément sanctionnés. Des négociations sont prévues jusqu'à mi-janvier 2019, il faut donc se mobiliser pour que la « lutte contre la précarité » soit autre chose que du vent.

► **Le Plan Pauvreté présenté** par M. Macron le 13/9 comporte beaucoup de zones d'ombre, mais expose ses intentions par un chapitre au sujet des demandeurs d'emploi de longue durée. Qu'ils soient bénéficiaires du RSA ou non, ils devront reprendre le « chemin du travail ». Selon le président, la lutte contre la pauvreté aurait été engagée depuis la création du RMI, mais l'insertion fait défaut. Tous les chômeurs qui refuseront deux offres d'emploi s'exposeront à une sanction. Notre association AC ! s'oppose à la remise en vigueur de *l'Offre raisonnable d'emploi* et aux sanctions. D'autant plus qu'on ne constate pas une augmentation significative des offres d'emplois de qualité. Par contre, les corps de contrôle verront leurs effectifs multipliés par cinq.

M. Macron a aussi annoncé la création d'un Service public de l'insertion, afin de revoir l'accompagnement des chômeurs éloignés de l'emploi. Cela impliquerait une rénovation du travail social, la reconnaissance des métiers de l'accompagnement et la formation des personnels. L'implication de Pôle-emploi n'a pas été évoquée à propos de ces dispositifs, alors que les agents subissent depuis longtemps un surcroît de travail et que des baisses d'effectifs et de moyens sont annoncées.

Il prétend en finir avec le non recours aux droits (alors que 30 % des personnes ayant droit au RSA n'y ont pas accès), mais il oublie les moins

de 25 ans et les personnes vivant dans un foyer au-dessus du plafond. Enfin il annonce que le RSA sera remplacé par le RUA (*Revenu universel d'activité*) défini comme un "engagement responsable d'activité". Ces nouvelles mesures donneront lieu à des concertations en 2019 avec les associations du secteur de l'insertion et au final à une loi en 2020. Nos associations qui ont une expertise en matière de lutte contre le chômage seront-elles seulement consultées ?

- ▶ UN EMPLOI C'EST UN DROIT UN REVENU C'EST UN DÛ.
- ▶ INDEMNISATION DE TOUTES LES FORMES DE CHOMAGE AU MINIMUM AU

SMIC MENSUEL.

- ▶ DROITS NOUVEAUX POUR TOUS LES CHOMEUSES/EURS ET PRECAIRES
- ▶ LIBRE CHOIX DE SA FORMATION ET DE SON EMPLOI.
- ▶ ARRET DES CONTRÔLES ET DES SANCTIONS ENVERS LES DEMANDEUSES/EURS D'EMPLOI.
- ▶ RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL À 32 HEURES SANS PERTE DE SALAIRE.

Rendez-vous le Samedi 1er décembre à partir de 13 H, rassemblement puis manifestation contre le chômage et la précarité au départ de Place de la République

Les annonces du gouvernement relatives à l'Assurance-chômage en juillet août 2018

Le 9 juillet 2018, Macron lors de son discours devant le Congrès réuni à Versailles a demandé aux partenaires sociaux de rouvrir dès septembre des négociations, pour revoir les règles de l'assurance chômage, alors que la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel était encore en examen au Parlement. Il a annoncé vouloir réviser les règles de l'assurance chômage, afin qu'elles incitent à la « création d'emplois de qualité ». Il souhaite que la réforme de l'assurance chômage (Loi Pénicaud) entre en vigueur au printemps 2019, en intégrant en plus des décisions issues de la prochaine négociation

Unedic. L'Etat prendra part aux négociations en imposant un cadrage financier.

Mme Pénicaud a, par un amendement de dernière minute, remis au placard une grande partie du projet de loi Avenir professionnel avant même son adoption, en rendant caducs les travaux des parlementaires et des sénateurs et en laissant encore moins de marge de décision aux partenaires sociaux ! La majorité LRM ayant fait voter le texte de loi au pas de charge le 1er août.

Cet amendement Pénicaud prévoit la création d'une « Allocation chômage de longue durée » pouvant dépasser 24 mois pour les chômeurs arrivés en fin de droits, dans le cadre de la négociation d'une nouvelle convention d'assurance chômage – ce qui prépare le terrain en vue d'une **modification de l'articulation**

entre les régimes d'assurance chômage et de solidarité.

Macron nous fait croire que la reprise de l'emploi est en cours, mais la réalité est que le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée inscrits depuis plus deux ans à Pôle Emploi - toutes catégories confondues - a atteint 1,4 million à la fin mai. Chiffre catastrophique, ce qui explique ses déclarations au Congrès.

Pour inciter à la création d'emplois de qualité, la version finale de la Loi Avenir professionnel adoptée le 01/08/2018 prévoit la création du fameux « bonus-malus », auquel le patronat avait échappé jusqu'à présent. Mais il s'agit en partie d'un « bonus », destiné à récompenser les entreprises « vertueuses » par une diminution de leurs cotisations... Or, pourquoi parler d'un « bonus », si ce n'est pour aller encore plus loin

dans le sens de la réduction des cotisations sociales ? Toutefois, le changement de cap est patent, car jusque-là, il ne s'agissait que d'attendre le résultat des négociations des branches professionnelles.

Et les logiques disruptives continuent...

Macron dit souhaiter que dans cette période de reprise économique, les nouvelles règles de l'assurance chômage récompensent bien davantage la reprise d'une activité. Cependant, le gouvernement (avec la loi Pénicaud) n'a pas renoncé à son idée d'aller encore plus loin dans la remise en cause du cumul d'allocations et de revenus du travail. Il envisage toujours de baisser les allocations chômage pour les travailleurs en activité réduite, alors que deux millions de travailleurs précaires les ont déjà vu baisser en 2017 et qu'un tiers ne sont pas indemnisés.

Dans son discours au Congrès, Macron a aussi révélé vouloir une « politique d'investissement pour le Plan pauvreté », notamment en vue de créer des emplois

d'insertion. Dans sa logique « d'émancipation par le travail », il souhaite tout à la fois « un accompagnement réel vers l'activité ou le travail et l'effectivité des droits fondamentaux ». Pour ceux qui s'attendaient à un virage social, c'est manqué ! Macron reste sur la ligne libérale de remise au travail des personnes au RSA, en vue de « l'activation » des dépenses.

Or, nous savons déjà qu'avec la suppression de milliers de postes, les services de Pôle emploi ne disposeront d'aucun moyen pour mettre en place un accompagnement réel des demandeurs d'emploi et qu'ils se contenteront de les sanctionner davantage.

Macron annonce en même temps à brève échéance **un nouveau plan de baisse des dépenses publiques**. On voit clairement que l'étatisation du budget de l'Unedic, par le biais de la CSG ou de la TVA, représente un réel danger. Les droits des demandeurs d'emploi seront remis en cause à de pures fins d'économies budgétaires ! Le gouvernement

s'attaque bien maintenant à l'ensemble des revenus des chômeurs et précaires, ce qui laisse présager une refonte globale de toutes les allocations (ARE, ASS et RSA) pour aller vers une indemnisation « au forfait » d'un niveau faible.

Les chômeurs et précaires vont devoir se préparer à organiser la défense leurs droits, car à la rentrée, on risque de voir resurgir une situation analogue à celle des recalculés en 2004.

En fin août, le gouvernement a annoncé, en plus, une défiscalisation de toutes les heures supplémentaires, ce qui est contraire à un partage du travail au travers d'une embauche de nouveaux salariés dans les entreprises. La réduction des cotisations patronales liée à la transformation du CICE pourrait, quant à elle, être reportée de 9 mois.

Paris, le 3 septembre 2018
Secrétariat d'Agir ensemble
contre le chômage !

Macron libéral sentimental ?

communiqué de presse

Grosse préparation. La présentation retardée du plan pauvreté a permis au Président de consulter largement, de faire plancher nombre de conseillers. Une bonne partie de l'intervention : grande pauvreté, mauvaise alimentation de certains enfants, vocabulaire restreint dès le plus jeune âge dans les familles désocialisés, ... un constat et dans un univers que ne fréquente guère les anciens de chez Rothschild. Les repas de cantine à 1 euro, c'est sympa, charitable.

La totalité des aides sociales c'est 1% du PIB pour 14 millions de bénéficiaires, pas vraiment « un pognon dingue »...

La tonalité du discours, l'interprétation sur le ton de l'indignation contenue, pour corriger l'image froide

du grand bourgeois, la mise en situation est réussie : Macron se donne à voir (s'exhibe ?) comme un libéral sentimental. Seuls les naïfs furent conquis : le culte du pognon ne tolère pas les écarts de calculs. Les adorateurs du Veau D'or ont la dent dure, nécessairement : leurs privilèges ne sont pas négociables.

Les gros morceaux consistants sont : le service public de l'insertion, son pendant dépendant le *Revenu Universel d'Activité* (RUA pour remplacer l'ancien RMI et l'insuffisant RSA ?).

C'est en 2020 que le parlement légifèrera pour

lancer en grandeur réel le projet, dont les conditions et l'assiette sont à ce stade non définis.

Le contrat d'engagement réciproque, (qui existe déjà dans le dispositif RSA !) justifiera des sanctions en cas de manquements. Les départements géraient quelquefois ces sanctions avec bienveillance..

Avec les deux offres raisonnables d'emploi - que l'on n'a jamais osé appliquer jusqu'alors ! - on peut s'attendre au pire. Il sera désormais difficile de refuser les emplois de M... non pourvus (2 H par ci, 1 mois par là,...). Qui sanctionnera, quels seront les motifs invoqués ? Le travail - comme le bénévolat actuellement - deviendra-t-il obligatoire, un STO fort libéral ?!

On peut légitimement ressentir quelques inquiétudes. La fusion, simplification des différents minima sociaux, n'est pas à priori inutile, pourtant, le RUA accordé automatiquement sous un certain seuil de revenu (ce n'est pas le revenu de base inconditionnel) sera, affirme le Président équitable et transparent. Transparence soit, nous attendons d'y voir clair : qui va payer la simplification ? Sont-ce les « simplifiés » qui vont payer la note ? Veillons à ce qu'il ne se transforme pas en Rabot Universel Aménagé !

Pour motiver sa nouvelle orientation humaniste

quelque peu déroutante, M. Macron, se réfère à la Philosophie de Lumières, à l'État Providence érigé dès 1945 (Le Conseil National de la Résistance ?). Un mélange des genres, (con) fusion des intérêts pour « Contre la pauvreté lancer un combat neuf », comme l'indique un calicot judicieusement placé. Rien de neuf sur l'essentiel : la croissance et l'emploi sont demeurés le fond de commerce - profitable - de M. Macron, des ses amis fort bien nantis. Camouflage et chiffres « adaptés » dissimulent de plus en plus mal la réalité : l'irrésistible croissance du chômage. Les « processus » d'insertion, au mieux, pour contenir la colère, tempérer la misère des surnuméraires.

Depuis de longues années AC ! **Agir ensemble Contre le Chômage**, défend son plan contre pauvreté (voire la misère...) avec des mesures de réelle transformation sociale : réduction du temps de travail (**32 h hebdo** à court terme) et pauvreté interdite : aucun revenu inférieurs au Smic, juste ce qu'il faut pour « enrichir » 14 millions de personnes sous le seuil de pauvreté.

Ce serait le bon plan... selon nous.

AC ! Agir Ensemble contre le Chômage.

Jeudi 13 septembre 2018.

Je soutien « Les Amis d'Agir ensemble contre le chômage »

et je vous adresse un don de : euros

Je règle par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'AC ! (60% du don est déductible du montant à payer de l'impôt sur le revenu.)

Mes coordonnées (pour recevoir le justificatif courant mars):

Nom, prénom :.....

Adresse :

.....

à retourner à

AC ! 21 ter rue Voltaire, 75011